

Covid-19 et achats publics – n°7

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, il convient, pour la fonction achat, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour nous adapter, et ainsi assurer nos missions essentielles. Vous trouverez, dans cette lettre n°7, un **résumé de l'actualité relative à la gestion des achats publics** pour vous aider dans ce contexte si particulier.

**Ministère de
l'Économie et
des Finances**

Covid-19 et contrats publics : de nouvelles mesures de soutien aux entreprises

Le Gouvernement a adopté, le 22 avril, une nouvelle ordonnance portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Ce texte modifie différentes ordonnances prises sur le fondement de la loi d'urgence du 23 mars 2020, notamment l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 relative aux contrats publics. Deux mesures sont destinées à soutenir la trésorerie des entreprises dont l'activité économique est fortement dégradée voire stoppée du fait de l'épidémie.

[Lien internet](#)

Juridique

La convention temporaire : un dispositif à (re)découvrir dans cette période de crise du Covid-19

La crise du Covid-19, qui perturbe les approvisionnements et l'exécution des services publics, pousse certains acheteurs à s'intéresser au régime des conventions temporaires. Elles permettent, lors de circonstances exceptionnelles, à un pouvoir adjudicateur de répondre dans un bref délai soit à un besoin impératif nouveau, soit à un service ou un marché dont l'exécution ne peut être interrompue. Mais attention, le procédé n'est pas sans risque contentieux.

[Lien internet](#)

Santé

L'État se charge de l'achat de certains médicaments pour les établissements de santé

Au Journal officiel du 24 avril est paru le [décret n° 2020-466 du 23 avril 2020](#) complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Ce dispositif prévoit notamment qu'afin de garantir la disponibilité des médicaments, l'Etat est substitué aux établissements de santé pour les contrats d'achats qui n'ont pas encore donné lieu à une livraison.

[Lien internet](#)

**Médiateur des
entreprises**

"Le nombre de sollicitations et de médiations adressées au Médiateur des entreprises a été multiplié par 10"

Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises, est sur la brèche. S'il salue le dispositif "Urgence" mis en place au ministère de l'Économie et des Finances, il rappelle que les dérogations importantes au régime de droit commun restent à l'appréciation des acheteurs... *"qui doivent donc se montrer volontaristes pour les mettre en œuvre"*.

[Lien internet](#)

**Conseil
pratique**

Une rédaction des marchés compréhensible pour faciliter l'accès des TPE/PME

Les TPE/PME vont candidater davantage dans les marchés publics dès qu'elles pourront reprendre leurs activités perturbées par la crise du Covid-19. Des structures, qui jusqu'à présent s'en détournaient, commenceraient déjà à s'y intéresser. Pour certaines, c'est même une question de survie. Des experts, qui accompagnent les entreprises dans leurs réponses aux appels d'offre, reviennent sur les difficultés rencontrées (en temps normal) par ces dernières. Ils donnent aussi des conseils aux acheteurs afin de "performer"...

[Lien internet](#)

Quels enseignements les directions achats vont-elles tirer de cette crise pour bâtir une nouvelle politique achats et construire une meilleure relation fournisseur. Quelle gestion du risque ? Quel plan de continuité établir ? Ce webinaire sera animé par Aude Guesnon, rédactrice en chef de Décision Achats Magazine et de Décision-achats.fr.

[Lien internet](#)